

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

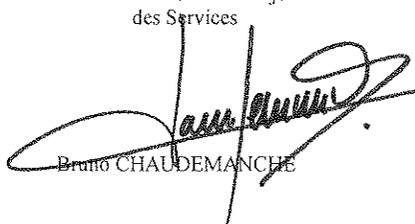
**Collecte et évacuation
des déchets –
Attribution des marchés**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 juillet 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 juillet 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame TÉA
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur BLANC à Monsieur PÉRICARD
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 08 F 09

OBJET : COLLECTE ET ÉVACUATION DES DÉCHETS – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La procédure de mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des prestations de collecte et d'évacuation des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a été lancée le 22 avril 2008 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Cette consultation est décomposée en quatre lots qui ont fait l'objet de marchés distincts attribués aux entreprises par la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 1^{er} juillet 2008, pour les montants suivants :

- Lot n° 1 : collecte et évacuation des ordures ménagères, Déchets Banals, Industriels et Commerciaux (D.B.I.C.), emballages, encombrants, déchets végétaux et marchés forains.
Titulaire : Société VEOLIA PROPRETE
Montant : 1 381 079 € T.T.C.

Ce marché comprend l'offre de base de la Société ainsi que les deux options suivantes : utilisation de véhicules fonctionnant avec du carburant « écologique » et utilisation de lève-conteneurs électriques sur les camions effectuant les collectes de déchets incinérables, emballages recyclables, flaconnage en verre et végétaux ;

- Lot n° 2 : mise à disposition d'un véhicule d'intervention rapide et d'un conducteur pour la collecte des dépôts sauvages et prestations de propreté.
Titulaire : Société DERICHEBOURG
Montant : 112 517,65 € T.T.C.

- Lot n° 4 : collecte et évacuation des bouteilles en plastique, journaux et magazines, du verre et des emballages en apport volontaire.
Titulaire : Société VEOLIA PROPRETE
Le coût de collecte et d'évacuation du verre est de 41,67 € T.T.C. la tonne collectée.
Le coût annuel de la collecte et de l'évacuation des emballages et des journaux-magazines est de 8 418,90 € T.T.C.

La procédure relative au lot n° 3 : collecte des déchets issus de la Fête des loges, ainsi que le nettoyage du site et de ses abords, a été déclarée infructueuse et sera relancée sous la forme négociée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de collecte et d'évacuation des déchets avec les opérateurs économiques susmentionnés, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC

